Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260512-57_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Sophie BACQUET.

Monsieur Yohann BLONDEL a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°57/2026

REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE SOL DU TERRAIN MULTISPORTS – INSTALLATION D'UN GAZON SYNTHÉTIQUE

En septembre 2025, des bénévoles (habitants, parents et enfants) se sont mobilisés pour enlever le sol synthétique très abîmé du terrain multisports.

Au cours de la période hivernale, plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées dans le but d'étudier les meilleures solutions pour la remise en état du sol.

Plusieurs options ont été envisagées :

- la pose d'un nouveau revêtement synthétique,
- l'installation d'un sol en résine, déconseillé à cause du sol ferrugineux et des nuisances sonores en plein bourg,
- la conservation du sol en en enrobé bitumineux existant, complétée par la réalisation de marquages au sol afin de délimiter les différentes zones de jeu.

Monsieur Mickaël SAUVÉ présente au conseil municipal une analyse comparative des devis proposés par trois entreprises.

Cette étude détaillée a permis d'éclairer le conseil municipal sur les coûts, les avantages et les contraintes techniques des solutions proposées, afin de faciliter la prise de décision.

✓ Entreprise SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN : 13 392,77 €/TTC
✓ Entreprise SPORT NATURE : 13 950,48 €/TTC
✓ Entreprise SOL CONCEPT : 17 594,40 €/TTC

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260512-57_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de poser un nouveau revêtement de gazon synthétique sur le terrain multisports, solution durable et adaptée aux pratiques sportives en centre bourg qui limite les nuisances sonores générées par les rebonds des ballons ;
- Retient la proposition de l'entreprise SPORT NATURE de Beignon pour la somme de 11 625,40 €/HT soit 13 950,48 €/TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

À Combourtillé, le 12 mai 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Yohann BLONDEL

Le Maire,
Philippe BUINEAU